



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013

CONVOCATION DU 29 AVRIL 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 + 5 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Christian MONCHÂTRE	M. Gérard AMESLON	M. Anthony HERRAULT
		Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Marinette CHÉRON	Mme Nicole HALLIER
Mme Gaëlle COTTEREAU		M. Jany ROLLE	M. Laurent JOUANNEAU	
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER				
ABSENTS EXCUSES :	M. Yves HERRAULT	donne procuration à	Mme Josiane ROTTIER	
	M. Juan SALIDO	donne procuration à	M. Eric TROCHON	
	M. Albert CHARLOT	donne procuration à	Mme Sylvie ESNAULT	
	Mme Maryse ROUSSET	donne procuration à	Mme A-Marie DELOUBES	
	M. Michel CHOLIÈRE	donne procuration à	M. Gérard AMESLON	

Est élue secrétaire de séance : Mme Sylvie ESNAULT

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 8 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

Il propose que deux dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Rue Nationale - Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques entre la rue Saint Julien et la rue de la Grosse Pierre
- Concerts de l'école primaire

Accord des conseillers présents.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme COTTEREAU: candidatures spontanées pour un emploi communal

Elle souhaite savoir si des réponses sont faites après réception en mairie de candidatures spontanées.

Le Maire indique que tous les courriers de demande d'emploi reçoivent réponse, sous un délai de 15 jours environ.

- Mme DELOUBES : maison médicale

Les nouveaux praticiens de la maison médicale mangeant sur place, elle demande s'il serait possible d'installer un point d'eau dans le local commun.

Le Maire prend note de la demande.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Chantiers en cours et terminés

L'aménagement de la plate-forme devant les nouveaux vestiaires est maintenant réalisé. Restent à poser le portail d'entrée au stade ainsi que le passage sélectif piétons. L'inauguration des nouveaux vestiaires est prévue le samedi 25 Mai à 11h.

Le chantier de création de toilettes publiques sous l'appentis de la cour de l'espace de la rue de la Gare est terminé et les nouvelles installations sont entrées en service pour le concours de boules des Aînés Ruraux du 3 Mai.

Le chantier de l'installation de stockage des matériaux et déchets verts est maintenant bien avancé.

C'est le cas aussi du chantier de réfection des toitures de l'épicerie et des deux restaurants.

Ce chantier a révélé une grande fragilité de la corniche du bâtiment de la pizzeria et nous en sommes en train d'examiner les mesures appropriées à prendre.

Rénovation du Gymnase

A la suite d'une nouvelle réunion de travail que nous avons tenue avec le cabinet ERMO le 11 Avril, la consultation des entreprises a été lancée pour les 2 tranches 2013 et 2014 avec remise des offres fixée à la date du 13 Mai. Une consultation complémentaire sera lancée en Juin pour le chapitre chauffage.

Lors de cette réunion, il est clairement apparu que la période Juillet-Août ne pouvait pas suffire pour une durée des travaux estimée à 2 mois. La décision a donc été prise d'utiliser également le mois de Septembre. Tous les utilisateurs du Gymnase ont été informés de l'indisponibilité du Gymnase pendant le mois de Septembre.

Mme COTTEREAU indique qu'à l'occasion des travaux de rénovation, il aurait été utile de prévoir une commande électrique pour lever et baisser les panneaux de basket.

Le Maire répond que ce point pourrait faire partie de la consultation complémentaire relative au chauffage. Il envisage également d'y intégrer des travaux de peinture intérieure du gymnase.

Mme ASSE-ROTTIER demande si une décision a été prise concernant le désamiantage des dalles plastiques. Le Maire précise que le sol du gymnase comprend deux parties : le sol sportif proprement dit qui ne présente pas de problème particulier, le sol périphérique autour du sol sportif constitué de dalles amiantées. Selon l'architecte, 2 solutions sont possibles : arrachage des dalles amiantées en respectant les procédures de désamiantage ce qui représente un coût important, couverture des dalles amiantées par un sol plastique spécifique.

Il indique que pour l'instant la question n'a pas été tranchée et que les résultats de la consultation aideront à faire un choix.

Réaménagement secteur rue Nationale compris entre Rues St Julien et Mairie

Nous venons de refaire un point sur le sujet avec les Services du Département.

La délibération que nous avons prise le 12 Décembre 2011 concernait le secteur compris entre Epidaure et la Mairie.

Il s'agit là d'une opération de renforcement du réseau électrique et le Département la prend en charge à 100%. La participation de la commune pour l'enfouissement du réseau France-Télécom reste prévue pour 70% d'une dépense estimée à 60.000€, soit 42.000€ inscrits à notre budget 2013.

Reste la question du secteur compris entre les rues St Julien et de la Grosse Pierre.

Là le renforcement du réseau électrique n'est pas nécessaire et le Département considère que l'enfouissement est une opération d'esthétique qui justifie une participation de 30% de la commune sur une dépense aujourd'hui estimée à 100.000€, soit 30.000€.

Pour l'enfouissement du réseau France-Télécom, contribution donc de 70% pour une dépense estimée à 50.000€, soit 35.000€.

Si nous voulons aussi enfouir les réseaux dans ce secteur, une dépense complémentaire de 65.000€ qui fait l'objet d'une des délibérations inscrites à l'ordre du jour de cette réunion doit être prévue.

Toujours pour ce même secteur, il faut aussi prévoir la rénovation du réseau AEP (se rappeler la rupture du 8 Mai 2012 devant la boulangerie Mariette) et sans doute du réseau d'assainissement de l'autre côté de la rue.

Nous avons déjà esquissé un planning du déroulement des opérations

-Avant les congés, désignation d'un Maître d'œuvre pour l'assainissement et consultation des entreprises par le Groupement de commande constitué.

-Septembre-Octobre: rénovation réseaux eau et assainissement.

-Novembre-Décembre: enfouissement réseaux EDF et France-Télécom avec dépose des installations France-Télécom en Février.

Il faudra bien sûr en parallèle faire avancer le projet de réaménagement de la voirie et des trottoirs (la connaissance du positionnement précis des lampadaires d'éclairage public devra être déterminée assez rapidement), sachant que le CAUE nous a promis restitution de son étude le 23 Mai.

Programme Travaux de voirie 2013

Nous avons demandé à Mr Nivaut, de la DDT, de nous chiffrer trois sujets :

-La réfection de la rue St Julien pour la partie comprise entre Epidaure et la rue de la Jugierie

-La réfection de la rue du Cheval Blanc

-Une opération de reprofilage d'une partie du chemin de la Janverie.

L'étude qu'il vient de nous transmettre conduit à un coût estimatif de

-69.454€ TTC pour la rue St Julien

-55.628€ TTC pour la rue du Cheval Blanc

-47.350€ TTC pour la route de la Janverie (Budget fonctionnement).

Etant rappelé que nous avons inscrit un crédit de 60.000€ au budget d'investissement 2013, une décision devra être prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Aujourd'hui, et en vue de boucler l'opération de rénovation centre bourg entre la rue St Julien et la rue de la Jugierie, nous penchons plutôt pour la réalisation de la première opération.

Réaménagement partie de la rue du Val de Loir

Avant de réaliser le programme présenté en 2012, nous attendons que les travaux de modernisation du réseau AEP aient été faits dans ce secteur. Ces travaux sont prévus fin Juin-début Juillet.

Réforme Rythmes scolaires

Nous allons vraisemblablement retenir la solution la plus simple qui consister à terminer la période d'enseignement à 16h 4 jours par semaine et à faire appel au service jeunesse de la CdC pour assurer le relais et la prise en charge des enfants qui ne rentreront pas chez eux à 16h. Cela ne devrait pas se traduire par un surcoût puisque précédemment le quart d'heure couvrant la période 16h15/16h30 était déjà facturé 1/2h en fonction des tarifs appliqués par la Communauté de Communes.

Divers

- Contentieux avec la Sté Aipe (Pizzeria) : Nous avons eu communication de la note technique établie par l'expert suite à sa venue sur place le jeudi 28 Mars. Il en ressort notamment que l'importante fissure constatée dans un mur du 1^{er} étage est *"incontestablement la conséquence directe de la démolition de la maçonnerie située en rez-de-chaussée et strictement à l'aplomb de celle de l'étage"*.

Il indique aussi c'est sans aucun doute la mise en œuvre de la poutre en béton armé mise en place dans la cuisine *"qui est restée mal conduite "*.

Il recommande à court terme la démolition du mur fissuré de l'étage, "ce qui aura pour effet direct de réduire les charges supportées par le plancher" et a demandé à cet effet à l'entreprise qui est intervenue de produire les garanties d'assurance dont elle bénéficiait à l'époque dans le cadre d'un contrat AXA (?).

- A la suite d'une fuite d'eau à la Salle Polyvalente (partie droite de la scène), nous avons fait procéder à une recherche de fuite sur la toiture de ce Bâtiment. L'entreprise de Jean-Pascal Herrault pense avoir identifié le problème tenant à un désordre de toiture vieillissante. Il a procédé au remplacement de 8 éléments de toiture à l'endroit incriminé mais c'est évidemment l'ensemble de la toiture de la Salle Polyvalente et du Gymnase qui risque de poser problème à terme.

- Nous avons déjà indiqué que le projet de transfert des activités d'un commerçant de Bouloire nous amène à étudier l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la partie gauche de la route de la Butte. L'étude demandée sur le sujet à la Safège est d'un coût de 3.100€ HT qui sera pris en charge par le budget du service Assainissement.

- La borne rétractable sélectionnant l'accès à l'espace situé devant l'entrée du Centre Epidaure a été violemment endommagée et mise hors service par un véhicule. Compte tenu de son coût, nous envisageons de la remplacer par un système plus simple de blocage d'accès à parking.

- Le nombre relativement important de décès constatés depuis le début de l'année nous amène à devoir envisager assez rapidement une extension des capacités d'accueil du cimetière. Nous ne disposons plus en effet que de 3 cases au columbarium et de 7 emplacements de concession.

- Nous avons l'intention d'organiser une première réunion de préparation d'organisation du Comice le vendredi 21 Juin à 20h30 en un lieu qui reste à déterminer.

Le Maire précise que cette réunion est publique et ouverte à tous : personnes intéressées, entreprises et associations qui souhaitent participer à la manifestation...

Les points suivants seront abordés lors de cette réunion : création d'une association du Comice, choix d'une thématique, présentation des principaux éléments de l'organisation et notamment choix du lieu du Comice, avec l'idée d'organiser le Comice sur la Prairie à l'arrière du Château.

- Nous préparons la prochaine Lettre de la Municipalité en vue d'une diffusion prévue à la fin du mois. Comme à l'habitude en cette période, elle sera essentiellement consacrée à une présentation des principaux éléments du budget 2013.

- Suite à une question de Mme DELOUBES sur le retour éventuel de M. Jean LEBELLE parmi le personnel communal, le Maire indique que M. LEBELLE n'a pas demandé à être réintégré suite à la mise en disponibilité dont il bénéficie actuellement. Il ajoute que le CAB a missionné M. LEBELLE pour l'organisation de la brocante du 12 mai.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT RUE NATIONALE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle aux membres présents qu'avant l'aménagement de la rue Nationale, il est nécessaire de procéder à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif entre la rue du Collège et la Mairie.

Il indique que la SAFEGE avait été missionnée en 2009 pour la réalisation des études préalables en vue d'établir un avant-projet de travaux. A l'issue de cette étude, la SAFEGE avait estimé le montant prévisionnel des travaux à 200 000 € HT pour la portion comprise entre la rue du Collège et la Mairie.

Il invite à présent le Conseil Municipal à prendre une décision en vue de missionner un maître d'œuvre chargé de préparer le lancement de la phase travaux et d'assurer le suivi de ces travaux d'assainissement.

Conformément à la décision prise lors de la dernière séance, le Maire rappelle que ces travaux d'assainissement seront réalisés conjointement avec les travaux sur le réseau d'eau potable dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Commune et le SIAEP de la Région de Bouloire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- donne son accord pour la réalisation des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement sur la rue Nationale, entre la rue du Jeu de Paume et la Mairie,
- décide de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la phase travaux,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération et notamment le marché à conclure avec le maître d'œuvre.

02 - LOTISSEMENT DU DUÉ – ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Le Maire indique à l'assemblée délibérante que l'évacuation des eaux pluviales du lotissement du Dué sur un terrain privé, ce que conteste évidemment son propriétaire, demeure une question non réglée depuis plusieurs années.

Afin de solutionner ce problème, il propose de faire réaliser une canalisation d'évacuation, de diamètre 400, en bordure de la propriété privée sur une longueur de 165 ml.

Suite à la consultation lancée sur ce chantier, trois entreprises ont fait parvenir leur proposition de prix :

- entreprise QUENTIN : 10 188 € HT,
- entreprise PASQUIER : 6 293,56 € HT,
- entreprise CISSE : 8 785 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le devis de l'entreprise PASQUIER pour la création d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales du lotissement du Dué, pour un montant de 7 527,10 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

03 - EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES RUE NATIONALE ENTRE LA RUE SAINT JULIEN ET LA RUE DE LA GROSSE PIERRE

Le Maire rappelle aux membres présents la délibération prise lors de la séance du 12 décembre 2011 décidant de procéder au renforcement du réseau électrique dans la rue Nationale, entre la rue du Collège et la Mairie.

Lors de la réunion tenue avec les services du Conseil Général sur les travaux de réseaux dans la rue Nationale, il est apparu que les réseaux électriques et téléphoniques étaient encore apparents dans la section de la rue Nationale comprise entre la rue Saint Julien et la rue de la Grosse Pierre. Le Maire propose donc de procéder à l'effacement de ces réseaux en même temps que les travaux de renforcement mais souligne que cette opération ne relève pas du renforcement de réseaux mais plutôt d'un aspect esthétique pour harmoniser cette portion de rue avec le centre du village, ce qui modifie son financement.

Le Maire informe les élus que la mise en souterrain du réseau électrique a été estimée par EDF à 100 000 € HT et qu'elle est financée à 70% par le Conseil Général (100% dans le cadre d'un renforcement), les 30% restant étant à la charge de la commune, soit 30 000 €.

Dans un premier temps, la Commune doit s'engager à financer l'étude de cette opération dont le coût s'élève à 9 000 €, somme qu'elle devra verser au Département dans le cas où elle ne donnerait pas suite pour la réalisation des travaux.

Pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, la Commune doit s'engager à prendre en charge 70% du financement des travaux, soit 35 000 € HT pour un montant de travaux estimé à 50 000 € HT par France Télécom, le Conseil Général finançant les 30% restants.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'agréer ce projet et de solliciter l'inscription de cette opération dans le programme départemental, pour une réalisation à prévoir en 2013.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation en 2013,
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude, soit 9 000 € dans le cas où la Commune ne donnerait pas suite pour la réalisation des travaux,

- accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux pour l'électricité tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires à cette opération dans le Budget communal,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

04 - PRAIRIE – JEUX POUR ENFANTS – ACHAT D'UN NOUVEAU JEU

Afin de renouveler l'attractivité de l'aire de jeux pour enfants située sur la Prairie derrière le Château, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder en 2013 à la mise en place d'un nouveau jeu à proximité de la zone de jeux actuelle.

Il indique que le GTP s'est réuni le 30 mai et précise que le choix du GTP s'est porté sur un jeu à translation (téléphérique) de la société PROLUDIC pour un coût de 13 387 € HT, soit 16 010,85 € TTC, comprenant la fourniture et la pose du jeu.

Il précise qu'il convient d'ajouter au coût d'acquisition l'aménagement du sol amortissant sur une surface d'environ 111 m² pour un montant estimé à 7 000 €.

Avant de passer au vote, Mme ASSE-ROTTIER indique qu'elle souhaite s'abstenir sur ce dossier, estimant que le panel de jeux dans la Prairie est suffisant. Elle indique que le coût de ce projet d'environ 23 000 € pourrait être utilisé pour procéder au désamiantage des dalles dans le gymnase ou pour remettre en activité le camping, notamment pour l'accueil des camping-cars.

Le Maire répond qu'il est nécessaire de proposer de nouveaux jeux pour conserver l'attractivité de l'aire, précisant qu'il préfère favoriser les intérêts des enfants de Bouloire plutôt que ceux des personnes de passage qui viendraient au camping.

Concernant le camping, il précise que sa remise en service nécessiterait un investissement important, contrairement à ce qu'il entend parfois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour et 1 abstention (ASSE-ROTTIER) :

- décide de retenir le devis de la société PROLUDIC pour l'acquisition d'un jeu à translation, pour un montant de 16 010,85 € TTC,
- donne son accord pour la création de la plate-forme d'installation,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

05 - AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE - ADHÉSION

Le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'en 2013, la Commune pouvait demander l'assistance de la DDT pour certains dossiers : travaux de voirie, classement de voirie... Il précise que cette prestation sera vraisemblablement supprimée en 2014.

Face à cette situation, le Département de la Sarthe a décidé, avec plusieurs collectivités territoriales qui seront fondatrices, de créer une Société Publique Locale (SPL) qui portera le nom d'*Agence des Territoires de la Sarthe*.

Le capital de cette société, comme l'impose la loi, est détenu à 100 % par les collectivités territoriales ou leurs groupements et ne peut intervenir que pour le compte de ses seuls actionnaires et uniquement sur leur territoire. Les dirigeants administrateurs de la société sont tous des élus représentant les collectivités territoriales actionnaires.

La SPL Agence des Territoires de la Sarthe a pour objet de proposer une offre de service d'ingénierie publique pour l'étude et/ou la réalisation de projets liés à l'aménagement et au développement du territoire des collectivités actionnaires.

L'Agence des Territoires de la Sarthe peut être ainsi être amenée à :

- réaliser toutes études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement et de promotion territoriale,
- assurer des missions de conseil, d'information et d'animation du développement du territoire,
- étudier et mettre en œuvre des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises au sens de l'article L 1524-7 du Code général des collectivités territoriales,
- étudier et/ou réaliser, sous la forme notamment de mandats, de contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de concessions, toutes opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage,
- étudier et/ou réaliser, selon notamment les formes précitées, des opérations d'aménagement foncier et, plus particulièrement, celles liées à la réalisation de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.

La SPL est constituée avec un capital social de 225 000 € divisé en 4 500 actions en numéraire d'une valeur nominale de 50 € chacune.

Pour pouvoir bénéficier des prestations de cette Agence, la commune de Bouloire, comptant 2 101 habitants (population totale INSEE au 01/01/2013), doit participer au capital de la SPL par l'acquisition de 3 actions auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, soit pour un montant de 150 €.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une participation de la Commune au capital de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe.

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 19 voix pour, décide de :

- prendre acte des statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et du Règlement intérieur de la société,
- approuver la prise de participation de la commune de Bouloire au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,
- approuver l'acquisition de 3 actions d'une valeur nominale de 50 € par action, soit au total 150 € auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- inscrire cette dépense de 150 € au budget communal, chapitre 26 - article 261,
- désigner le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- désigner le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale qui sera constituée des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- d'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation
- d'autoriser son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,
- de donner tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

06 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – VENTE DE LA DERNIERE PARCELLE

Le Maire indique à l'assemblée qu'il reste aujourd'hui 1 parcelle (lot n° 19 – 612 m²) à vendre dans le lotissement communal de la Petite Charmoie. Afin de clore cette opération, il propose de réduire son prix, qui est actuellement de 28 600 € TTC, à 25 000 € TT.

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2006 et du 4 octobre 2010 fixant le prix de vente des terrains du lotissement communal de la Petite Charmoie,

Considérant la nécessité de clôturer l'opération du lotissement communal de la Petite Charmoie,

Considérant que le lotissement de la Petite Charmoie a fait l'objet d'une option au régime du réel normal pour la taxe à la valeur ajoutée et qu'il convient d'établir des prix de vente hors taxes et hors frais, étant précisé que les acquéreurs devront s'acquitter en sus de la taxe sur la valeur ajoutée, des frais d'acquisition, d'enregistrement, de publication, etc ...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe le prix de vente HT de la dernière parcelle n° 19 du lotissement de la Petite Charmoie à 21 075,29 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

07 - AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION DE 2 POSTES

Deux agents communaux remplissant les conditions pour prétendre à un avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée de créer les postes suivants à compter du 1^{er} juin 2013 :

- Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet au service technique
- ATSEM principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet à l'école maternelle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- décide la création des postes suivants à compter du 1^{er} juin 2013 :
 - Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
 - ATSEM principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- donne son accord pour la suppression des postes suivants à partir de la date où les agents seront nommés dans leur nouveau grade :
 - Adjoint Technique de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
 - ATSEM 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants à cet avancement de grade sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

08 - CONCERTS DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire informe l'assemblée que l'école élémentaire, comme chaque année, organise deux concerts en mai prochain afin de présenter le travail effectué au cours de l'année scolaire 2012/2013. Les deux représentations du spectacle « L'Enfant au Condor » auront lieu les 14 et 17 mai.

Il précise que l'organisation de ces spectacles nécessite de prévoir des heures complémentaires à certains professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et la création de deux postes pour un accroissement temporaire d'activité pour les intervenants extérieurs, pour les répétitions et les concerts :

- 1°) Octroi de 4 H 30 complémentaires à Mme Anne MARGALHO,
- 2°) Octroi de 13 H complémentaires à Mme Marie-José CHASSEGUET,
- 3°) Octroi de 6 H 30 complémentaires à M. Aurélien GALLACIER,
- 4°) Création de 2 postes pour un accroissement temporaire d'activité :
 - Assistant Principal de 2^{ème} classe pour 5 H, 1^{er} échelon,
 - Assistant d'Enseignement artistique pour 4 H 30, 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide d'octroyer aux enseignants de l'école de musique les heures complémentaires telles que présentées ci-dessus,
- décide de créer, pour accroissement temporaire d'activité, les 2 postes proposés par le Maire selon les modalités ci-dessus,
- charge le Maire de nommer le personnel qui sera affecté sur ces postes,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

2.4 POINTS DIVERS

09 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la route de la Butte confiée à la SAFEGE, pour un forfait de 3 100 € HT,
 - * Mission de contrôle technique pour la rénovation du gymnase confiée à l'APAVE pour 2 900 € HT,
 - * Diagnostic solidité de la charpente confié à l'APAVE pour 1 400 € HT,
 - * Plantations de graminées et rosiers sur le parterre Epidaure par l'entreprise L'AUBE pour 419,32 € HT,
 - * Achat de matériel pour la cantine auprès de LA CORPO pour 455 € HT,
 - * Achat de couteaux pour le broyeur de branches auprès des Ets JOLIVET pour 442,80 € HT,
 - * Fourniture et pose d'un poteau d'incendie à l'angle de la rue du Collège et de la rue Nationale par la société VEOLIA pour 1 393,57 € HT,
 - * Achat de 2 plaques de signalétique pour le rond-point Ferenc SZISZ chez SIGNAUX GIROD pour 476,87 € HT,
 - * Remplacement d'une porte au local MJC dans le centre culturel Epidaure par l'entreprise DEMAS, pour 346,50 € HT
 - * Reprise de l'installation électrique à l'église par l'entreprise BROSSIER, pour 3 940 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain : Néant

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Sylvie ESNAULT

Les Conseillers Municipaux